

Les récompenses sportives arlonaises

Le sport, une passion qui nous rassemble !

	Conditions d'éligibilité	Mode de sélection	Mode d'attribution
 Mérite Sportif du Jeune Espoir ou par Équipe Espoir	Sportifs âgés de moins de 18 ans Domiciliés sur Arlon	Sportifs sélectionnés sur base des résultats sportifs mensuels communiqués	Classement par points arrêté au 31/12
 Mérite Sportif Individuel	Sportif âgé de plus de 18 ans domicilié sur Arlon	Candidature sélectionnée sur base des résultats sportifs mensuels communiqués	Désignation du lauréat par vote
 Mérite Sportif par Équipe	Equipe composée de sportifs âgés de plus de 18 ans Siège du club sur Arlon	Candidature sélectionnée sur base des résultats sportifs mensuels communiqués	Désignation de l'équipe lauréate par vote
 Mérite Sportif du Bénévole	Personne bénévole au sein d'un club depuis 10 ans au moins Tout domicile confondu	Appel aux candidats à partir du 01/10 au sein des clubs	Désignation du lauréat par vote
 Mérite Sportif du Fair-Play	Sportif, élève ou équipe sportive ou club sportif Domicilié(e) ou siège du club sur Arlon	Envoi des candidatures pour le 31/12 auprès du secrétariat	Désignation du lauréat par vote
 Mérite Sportif « Coup de cœur »	Jeunes, féminin, masculin ou handisport Domicilié(e) ou siège du club sur Arlon	Proposé par le bureau exécutif du Conseil des Sports	Désignation par le bureau exécutif



Authentique & attractive